Lyon 7e
Guillotière

Cours Saint-André, puis rue de Marseille

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69006822
Date de l'enquête initiale : 2011
Date(s) de rédaction : 2019
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : rue
Appellation : Saint-André, Marseille

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1999, AB, NC ; 1999, AC, NC ; 1999, AN, NC ; 1999, AO, NC ; 1999, AP, NC

Historique

Le cours Saint-André est établi à l'initiative du brasseur André Combalot, lotisseur du quartier, en 1826. Par traité amiable en date du 5 août 1826, André Combalot cède gratuitement à la ville les terrains nécessaires à l'établissement de cette voie entre la place des Repentirs (Gabriel-Péri) et la rue des Trois-Pierres (Salomon-Reinach). Il assure également la démolition des bâtiments existants sur le tracé (dont une partie de son propre jardin et de sa brasserie), le remblai de la voie et la plantation des arbres. Le tracé est conforme au plan général d'alignement d'Antoine Scève, et attesté par un extrait de ce plan signé Scève et daté du 30 juillet 1826. Perpendiculaire à l'axe du pont de la Guillotière transformé en avenue, parallèle à l'axe du Rhône, ce cours ou promenade planté d'arbres conçu comme un prolongement du cours Bourbon (cours de la Liberté) forme l'épine dorsale du lotissement orthogonal du quartier Combalot. Sa largeur fixée dès l'origine à 20 mètres en fait l'un des plus larges axes de circulation de la ville de la Guillotière. En 1842, la ville lui attribue le nom de "Cours Saint-André" en hommage à son initiateur André Combalot (AC Lyon, 4 WP 75/2). Le cours est remblayé et ouvert en 1844.
Dans la cadre du second plan d'alignement de la Guillotière, à la fin des années 1840, le tracé du cours Saint-André est prolongé au sud jusqu'à la chaussée des ponts (avenue Berthelot) : section traversant le domaine Paradis, 1852 ; traversée de la Vitriolerie, 1854, expropriation Jacquit 1855 (AC Lyon, 321 WP 179/1). Cette nouvelle voie de communication est construite "dans l'eau", sur les lônes du Rhône, et également conçue comme une digue destinée à garantir le sud de la Guillotière des inondations. La commune envisage de la prolonger encore jusqu'au fort de la Vitriolerie : un compromis est recherché avec les ingénieurs du Génie militaire en 1853, mais pour finir le projet est retardé pour l'examen de l'emplacement de la gare de chemin de fer de la Mouche, dont les voies coupent le tracé. Le cours Saint-André prend alors le nom de rue de Marseille, en raison de son débouché vers la gare Paris-Lyon-Marseille (le 6 juillet 1854 d'après Vanario). Le plan de prolongement et d'élargissement dressé par le voyer Christophe Crépet vers 1854 montre que le cours était peu bâti à cette date ; de plus plusieurs constructions érigées côté est ont du être reconstruites en reculement, l'élargissement étant réalisé de ce côté dans la deuxième moitié du 19e siècle (AC Lyon, 321 WP 142/3). Les immeubles n° 21 à 25 ont été construits dans les années 1880, sur des terrains provenant des propriétés de la Cristallerie lyonnaise. En 2001, la moitié de la chaussée est affectée aux voies de tramway de la ligne T1.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle ()
Dates : 1826 (daté par source)

Description

Orientée nord-ouest, sud-est, parallèle au cours du Rhône, la rue de Marseille relie la place Gabriel-Péri à la rue Raoul-Servant. Elle n'a été étudiée que dans la section nord, de la place Gabriel-Péri à la rue de l'Université, dans le cadre du secteur d'étude "Saint-André".

Eléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Documents d'archive

- **AC Lyon. 321 WP 179/1. Voirie urbaine. Cours Saint-André, 3ème arrondissement (1852-1857).**
  AC Lyon. 321 WP 179/1. **Voirie urbaine. Cours Saint-André, 3ème arrondissement (1852-1857).** Prolongement du dit cours jusqu'au fort de la Vitriolerie, achèvement de la rue du Midi (1852-1853). Élargissement du dit cours et de la rue de Chabrol, élargissement de la place des Repentirs, élargissement de la rue Béchevelin (1854-1857).
  AC Lyon : 321 WP 179/1

- **AC Lyon, 321 WP 142/3. Voirie urbaine. Rue de Marseille, 3e arrondissement (1856-1898).**
  AC Lyon, 321 WP 142/3. **Voirie urbaine. Rue de Marseille, 3e arrondissement (1856-1898)**. Élargissement de la dite rue, alignement, échange de terrains, enquête d'utilité publique, actes de vente, correspondance, rapports, délibérations, plans, profils, affiches publiques, cahiers des charges, PV d'adjudication.
  AC Lyon : 321 WP 142/3

Documents figurés

- **[Plan du quartier de la place du Pont, alignement] / Sève, 30 juillet 1826. Lithogr. Impr. L. Bereaud. 58,8 x 21,4 cm. 1 : 2000 (AC Lyon. 3 S 97)**
  [Plan du quartier de la place du Pont, alignement] / Sève, 30 juillet 1826. Lithogr. Impr. L. Bereaud. 58,8 x 21,4 cm. 1 : 2000 (AC Lyon. 3 S 97)
  AC Lyon : 3 S 97

- **[Plan général des terrains appartenant à la succession Combalot] / Guillot. 1841. (AC Lyon, 321 WP 179/1)**
  [Plan général des terrains appartenant à la succession Combalot] / Guillot. Échelle : 1 : 1000. Lyon, 1841. 1 plan : encre, lavis, 2 couleurs (AC Lyon, 321 WP 179/1).
  AC Lyon : 321 WP 179/1

- **[Projet de prolongement et d'élargissement du cours Saint-André] / Chr. Crépet. 1854 ? (AC Lyon, 321 WP 179/1)**
  [Projet de prolongement et d'élargissement du cours Saint-André] / Chr. Crépet. 1854 ? 1 plan : papier calque, 7 volets, encre, lavis, 3 couleurs. (AC Lyon, 321 WP 179/1)
  AC Lyon : 321 WP 179/1

- **[Plan de distribution du quartier Combalot avec le projet de prolongement du cours Saint-André] / [sn] : [sl]. [vers 1857]. (AC Lyon, 321 WP 179/1).**
  [Plan de distribution du quartier Combalot avec le projet de prolongement du cours Saint-André] / [sn] : [sl]. [vers 1857]. 1 : 250. 1 plan : encre, graphite. (AC Lyon, 321 WP 179/1).
  AC Lyon : 321 WP 179/1

Bibliographie

- **LE NEZET-CELESTIN M. (dir.). Rapport de fouilles n°428. DRAC Rhône-Alpes, Centre de documentation.**
  LE NEZET-CELESTIN, Monique (dir.). Rapport de fouilles n°428. DRAC Rhône-Alpes, Centre de documentation. **Place Depéret Lyon 7ème (Rhône).** 1999
  DRAC Rhône-Alpes : Rapport de fouilles n°428

- **VANARIO, Maurice. Les rues de Lyon à travers les siècles (XIVe au XXe). 1990**
  VANARIO, Maurice. HOURS, Henri (sous la direction de). **Les rues de Lyon à travers les siècles (XIVe au XXe)**. Lyon : Éditions Lyonnaises d'art et d'histoire, 1990. 283 p. ; 24 cm.
  p. 169

Annexe 1

Annexe 1 : traité entre la commune de la Guillotière et le sr André Combalot pour l'ouverture du cours Saint-André, 5 août 1826 (AC Lyon, 321 WP 179/1, copie)

Entre
La commune de la Guillotière représentée par M. Vitton, maire de la commune d'une part
Et M. Combalot, propriétaire, d'autre part
Il a été traité et transigé [...] ainsi qu'il suit
Article 1er
M. Combalot renonce au profit de la commune de la Guillotière à tous droits et prétentions quelconques sur l'espace de terrain contesté entre les parties, limité par les lettres O. M. N. P. Q du plan qui a été fait et signé double entre les parties pour ne faire avec les présentes qu'un seul et même tout.
Article 2e
M. Combalot outre la renonciation ci-dessus, cède et abandonne à la commune toute la portion de terrain à lui appartenant entre sa barrière actuelle et la façade septentrionale de sa maison, laquelle portion de terrain limitée au même plan par les lettres R. S. T. V est de la superficie de 4039 pieds.
Article 3
Au moyen des abandons faits par M. Combalot, la commune de son côté lui abandonne la portion de terrain litigieux à l'occident du cours dont il sera ci-après parlé et [...] les droits qu'elle pourrait avoir sur la portion de l'ancienne lône jusqu'au canal désigné par les lettres H.R.J.K.
Article 4
La portion de terrain sur laquelle M. Combalot a renoncé par l'article premier à tous droits et prétentions quelconques comme aussi la portion par lui cédée et abandonnée par l'article deux ne pourront être employées par la commune qu'à la formation d'un cours qui sera planté aux frais de M. Combalot dont la largeur fixée à vingt mètres est déterminée par les lignes rouges et lequel s'étendra jusqu'à l'extrémité méridionale de la propriété de M. Combalot.
Article 5
L'établissement de ce cours est une condition qui a déterminé la renonciation et cession consentie par M. Combalot et sans laquelle la présente transaction n'aurait pas lieu. La commune ne pourra faire ni permettre qu'il y soit établi à demeure ou même prolongement aucune baraque ni échoppe, ce qui est également une condition sans laquelle M. Combalot n'aurait pas consenti à transiger. Toutefois ce dernier pourra faire à l'occident et à l'orient de ce cours sur le sol lui appartenant toutes les constructions et plantations que bon lui semblera, il pourra aussi prendre sur le même cours tous les jours et vues nécessaires ou utiles à ses constructions faites ou à faire.
Article 6
Les parties de bâtiments désignées au plan par la teinte jaune seront démolies aux frais de M. Combalot à mesure de l'expiration des baux actuels dont les plus longs doivent expirer dans huit ans, sans que la commune puisse être tenue à aucune indemnité pour la [...] portions de constructions.
Article 7
Le cours qui est actuellement commencé sera continué le plutôt possible, en attendant qu'il puisse être entièrement parachevé il est convenu que M. Combalot sera tenu d'accorder à la commune à travers ses bâtiments, cours et hangars un passage à char et charretier.
Article 8
Ainsi que le cours marqué CG, l'avenue DD est cédée à la C par M. Combalot qui se charge d'en faire faire le remblai et la plantation à ses frais. L'entretien de cette plantation et de celle du cours CG sera à la charge de la commune.
Article 9

Il est expressément convenu que le plan mentionné en l'article premier n'est obligatoire pour les parties qu'en ce qui concerne le cours désigné par les lettres CG et l'avenue portant les lettre BB desquelles dans la disposition en passe être changée.
Article 10
Le présent traité et transaction sera soumis à la délibération en conseil municipal de la Guillotière laquelle délibération après avoir été sur l'avis du comité consultatif de l'arrondissement confirmé par l'arrêté du conseil de section sera présentée à l'homologation du gouvernement.
Article 11
Au moyen de l'exécution de tout ce qui précède, tous procès existant entre lacommune de la Guillotière et M. Combalot sont et demeurent éteint ; en conséquence la commune se désiste 1 de la demande formée à ce dernier par exploit de Caterin du 7 juillet 1810, 2e de l'appel par elle interjeté du jugement contradictoirement rendu entre les parties le 6 août 1823, lequel a déclaré nul et de nul effet une prétendue transaction intervenue entre elles le 2 juillet 1812 et qui fut ensuite déposée par l'avocat de la commune aux minutes de Me Thouvel notaire à Lyon, laquelle transaction est ici de nouveau et au besoin déclarée et reconnue par ladite commune et M. Combalot comme nulle et nul effet.
Article 12
Tous les dépens faits par les parties à raison des dites instances sont et demeurent compensées.
Ainsi convenu, traité, transigé et fait double à la G le 5 aout 1826

Annexe 2

Annexe 2 : Lettre au Préfet du Rhône en faveur de l'amélioration urbaine de la Guillotière, 14 mai 1852 (AC Lyon, 321 WP 179/1)

Lettre de Jules Dulac, arbitre de commerce, au Préfet du Rhône, Maire de Lyon, 14 mai 1852
« M. le Préfet,
Les habitants du quartier de la Guillotière, 3e arrondissement de Lyon, ont fait de constants efforts pour améliorer la voie publique, tant dans leur intérêt personnel que dans la prévision aujourd'hui certaine de posséder la gare de chemin de fer de Lyon à Avignon.
Ainsi, à peine la route neuve des Ponts Napoléon est-elle achevée, qu'on la relie au cours Saint-André par une voie pratiquée dans l'eau et on ne l'arrête qu'à la limite d'une propriété particulière qui se refuse à toute amélioration. Simultanément ils souscrivent pour concourir aux frais de premier établissement de l'éclairage au gaz depuis le Pont Napoléon sur le Rhône jusqu'à la route de Vienne. Enfin ils font des souscriptions importantes pour compléter les remblais du cours Saint André et même de la rue du Midi.
Malgré l'opposition systématique de la section des Brotteaux, toutes ces améliorations d'ordre et d'intérêt public allaient enfin obtenir satisfaction, lorsque l'agglomération lyonnaise a été décrétée. Les habitants du sud du 3e arrondissement sont convaincus maintenant que l'avenir de leur quartier est dans vos mains, que les améliorations ne se feront point attendre. Ils savent que plus éclairé que leur précédente administration, ayant des vues larges et d'ensemble, méprisant ces jalousies de quartier, vous n'hésiterez pas à seconder leurs efforts et à utiliser les ressources importantes qu'ils ont mises à la disposition de l'administration. Que s'ils s'étaient trompés, ce qu'à Dieu ne plaise, si vous repoussiez leurs vœux et leur concours, ils espèrent qu'alors vous voudrez bien leur rendre leur engagement et les laisser libres de disposer de leurs fonds. Mais il n'en sera rien et bien certainement il vous suffira de parcourir la localité pour approuver de suite et appuyer les améliorations réclamées.
Dans cette attente, agréez, pour finir, la nouvelle assurance de la haute considération et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, M. le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur,
Dulac. »

Annexe 3

Annexe 3 : rapport concernant le prolongement du cours Saint-André, 13 avril 1855 (AC Lyon, 321 WP 179/1)

Rapport estimatif du voyer du 3e arrondissement Christophe Crépet, 13 avril 1855
"La prolongation du Cours Saint-André a été depuis une dizaine d'années l'objet constant de l'administration, puisqu'il s'agissait de substituer à un simple chemin de desserte une voie publique qui devait desservir à la fois le midi de la Guillotière en la garantissant des inondations du Rhône ; et c'est dans ce but si vivement désiré qu'elle favorisait de tout son pouvoir les sacrifices que s'imposaient les propriétaires riverains de cette voie projetée aujourd'hui en grande partie exécutée. [...] travaux qui transformeront un simple petit chemin de desserte en une belle voie remblayée, pavée, bordée de trottoirs et éclairée dans tout son parcours."
"Les terrains des héritiers Jacquit et Garat et des propriétaires du four à chaux exploité par le Sr Brunet étaient desservis par un chemin de 4 m de largeur en moyenne, sans issue au midi où il rejoignait la lône de la vitriolerie, c'est-à-dire des

bords frustes, sans viabilité pour les voitures et à peine accessibles aux piétons lorsque les eaux du Rhône étaient à 0.00 de l'échelle d'étiage… partie en jardins, partie en saulée presque constamment couverte par les eaux du Rhône."

Illustrations

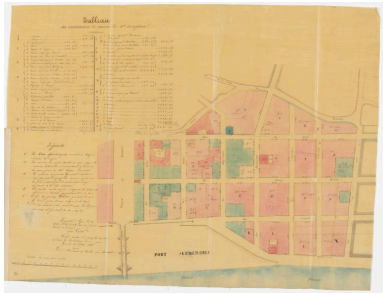

Plan général des terrains appartenant à la succession Combalot, 1841 (AC Lyon, 321 WP 179/1) Repro. Gilles Bernasconi IVR84_20196900856NUCAB

Projet de prolongement et d'élargissement du cours Saint-André, vers 1854 (AC Lyon, 321 WP 179/1) Repro. Gilles Bernasconi IVR84_20196900855NUCAB

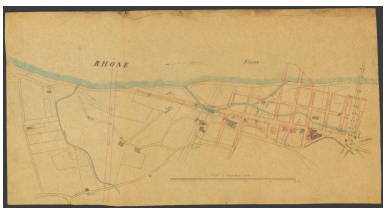

Plan de distribution du quartier Combalot avec le prolongement du cours Saint-André, vers 1857. (AC Lyon, 321 WP 179/1). Repro. Gilles Bernasconi IVR84_20196900854NUCAB

Vue de la rue de Marseille, à la hauteur de l'église Saint-André, vers 1960 (Arch. mun. Lyon, 4 Fi 05543, carte postale éditée par Trolliet et fils). Autr. Trolliet et fils (éditeur) IVR82_20126900802NUCB

Vue de la rue de Marseille au coeur du quartier Saint-André, avec les voies de tramway au premier plan Phot. Eric Dessert IVR84_20166901408NUCA

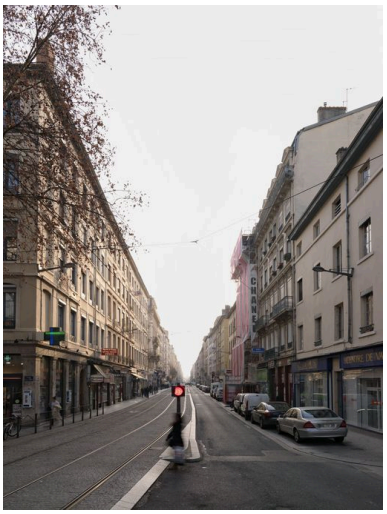

Vue du départ de la rue depuis la place Gabriel-Péri (ancienne place du Pont). Phot. Didier Gourbin IVR82_20126902034NUCA

Vue de la partie terminale de la rue, à hauteur du pont de chemin de fer. Phot. Didier Gourbin IVR82_20126902038NUCA

Vue de la rue depuis le sud, à hauteur du pont de chemin de fer, avec au fond la percée Moncey. Phot. Didier Gourbin IVR82_20126902039NUCA

Plaque de la rue de Marseille, à l'angle sud-est du croisement avec la rue de Bonald. Phot. Catherine Guillot IVR82_20136903025NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
La voirie du secteur d'étude "Saint-André" (Lyon 7e) (IA69006821) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière

Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Église paroissiale Saint-André (IA69006824) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 19 rue de Marseille
Ensemble d'édifices derrière façades, ancienne brasserie Combalot (IA69006865) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 1-5 rue de Marseille, 23 rue d'Aguesseau, 4-6 rue Béchevelin
Ensemble de deux immeubles, sur rue et sur cour (IA69007291) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 26 rue de Marseille
Ensemble de deux immeubles et une maison en cœur d'ilot (IA69007232) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 20 rue de Marseille
Ensemble de deux immeubles jumelés (IA69007294) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 32-34 rue de Marseille
Ensemble de deux immeubles jumelés en miroir (IA69007439) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 27-29 rue de Marseille, 12-14 rue Saint-André
Hôtel de voyageurs : Hôtel du Helder (IA69007402) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 38 rue de Marseille, 19bis-21 rue Salomon-Reinach
Immeuble (IA69007231) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 18 rue de Marseille
Immeuble (IA69007430) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 15 rue de Marseille
Immeuble (IA69007429) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 17 rue de Marseille
Immeuble (IA69006903) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 5 rue de Marseille
Immeuble (IA69006905) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 3 rue de Marseille
Immeuble (IA69006904) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 1 rue de Marseille
Immeuble, anciennement administration et magasin de la Manutention civile de Lyon (IA69007293) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 30 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007420) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 9 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007282) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 8 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007281) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 6 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007408) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 14 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007407) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 12 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007409) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 10 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007422) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 13 rue de Marseille, 23 rue Montesquieu
Immeuble à logements (IA69007460) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 21 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007279) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 2 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007292) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 28 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007627) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 23-25 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007419) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 7 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007290) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 24 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007438) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 19 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007421) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 11 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007227) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 22 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69007295) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 36 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69006872) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 42 rue de Marseille
Immeuble à logements (IA69006871) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 40 rue de Marseille
Immeuble à logements, Hôtel Le Marseille (IA69007280) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 4 rue de Marseille
Maison, atelier du sculpteur H. Visconti, garage (IA69004512) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, Guillotière, 44 rue de Marseille , 46 rue de Marseille

Auteur(s) du dossier : Catherine Guillot, Magali Delavenne
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

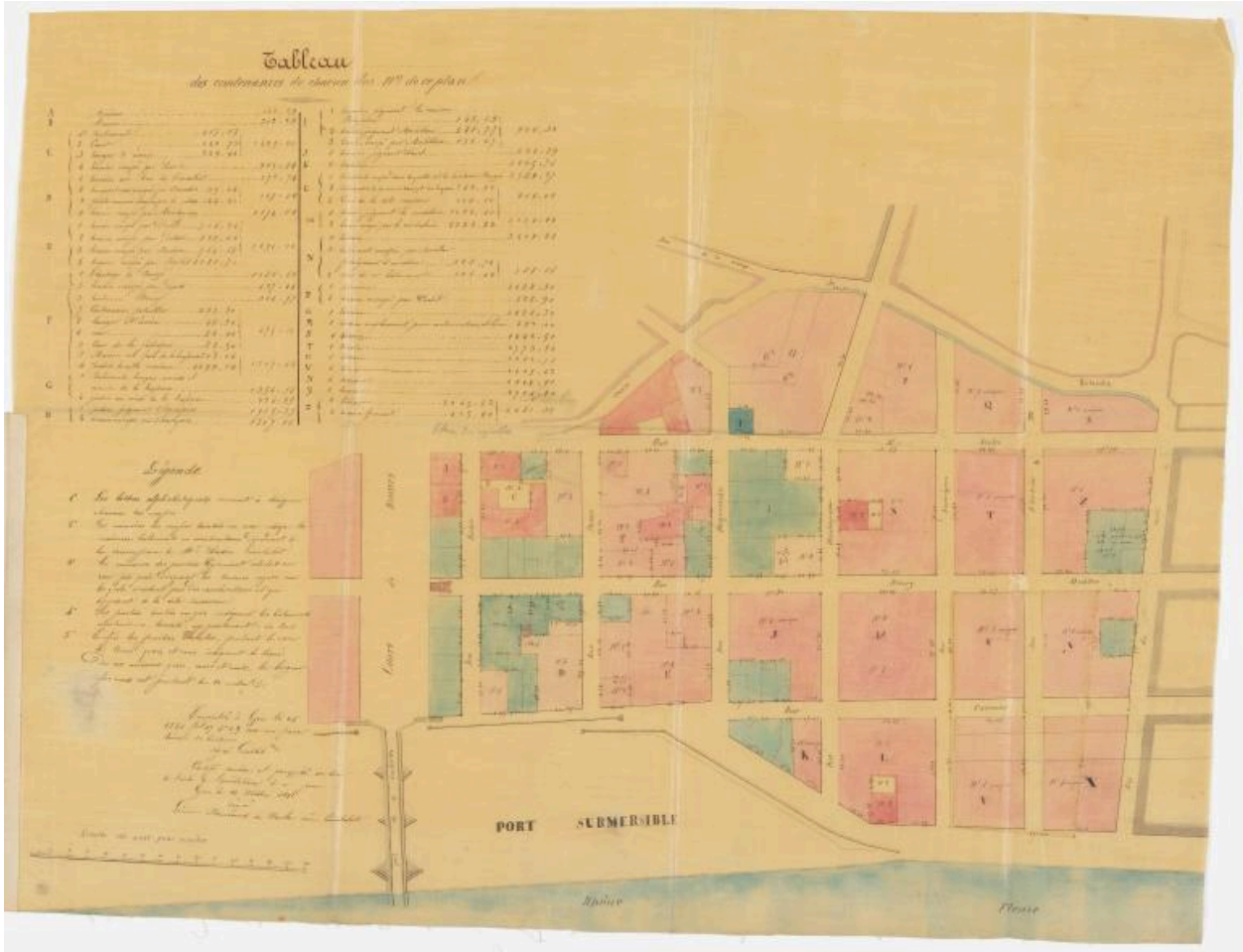

Plan général des terrains appartenant à la succession Combalot, 1841 (AC Lyon, 321 WP 179/1)

Référence du document reproduit :

- **[Plan général des terrains appartenant à la succession Combalot] / Guillot. 1841. (AC Lyon, 321 WP 179/1)**
  [Plan général des terrains appartenant à la succession Combalot] / Guillot. Échelle : 1 : 1000. Lyon, 1841.
  1 plan : encre, lavis, 2 couleurs (AC Lyon, 321 WP 179/1).
  AC Lyon : 321 WP 179/1

IVR84_20196900856NUCAB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

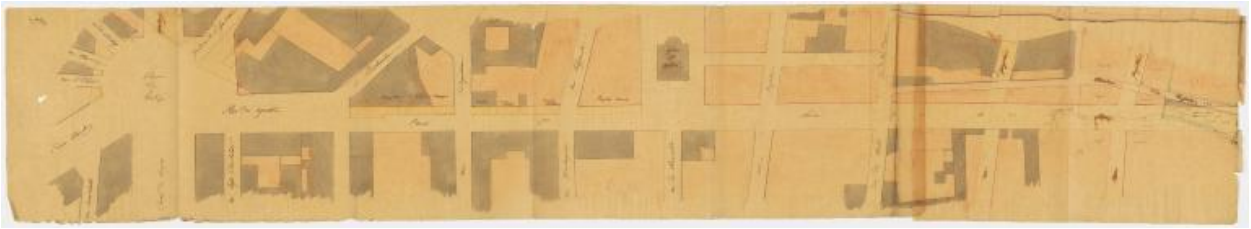

Projet de prolongement et d'élargissement du cours Saint-André, vers 1854 (AC Lyon, 321 WP 179/1)

Référence du document reproduit :

- **[Projet de prolongement et d'élargissement du cours Saint-André] / Chr. Crépet. 1854 ? (AC Lyon, 321 WP 179/1)**
  [Projet de prolongement et d'élargissement du cours Saint-André] / Chr. Crépet. 1854 ? 1 plan : papier calque, 7 volets, encre, lavis, 3 couleurs. (AC Lyon, 321 WP 179/1)
  AC Lyon : 321 WP 179/1

IVR84_20196900855NUCAB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

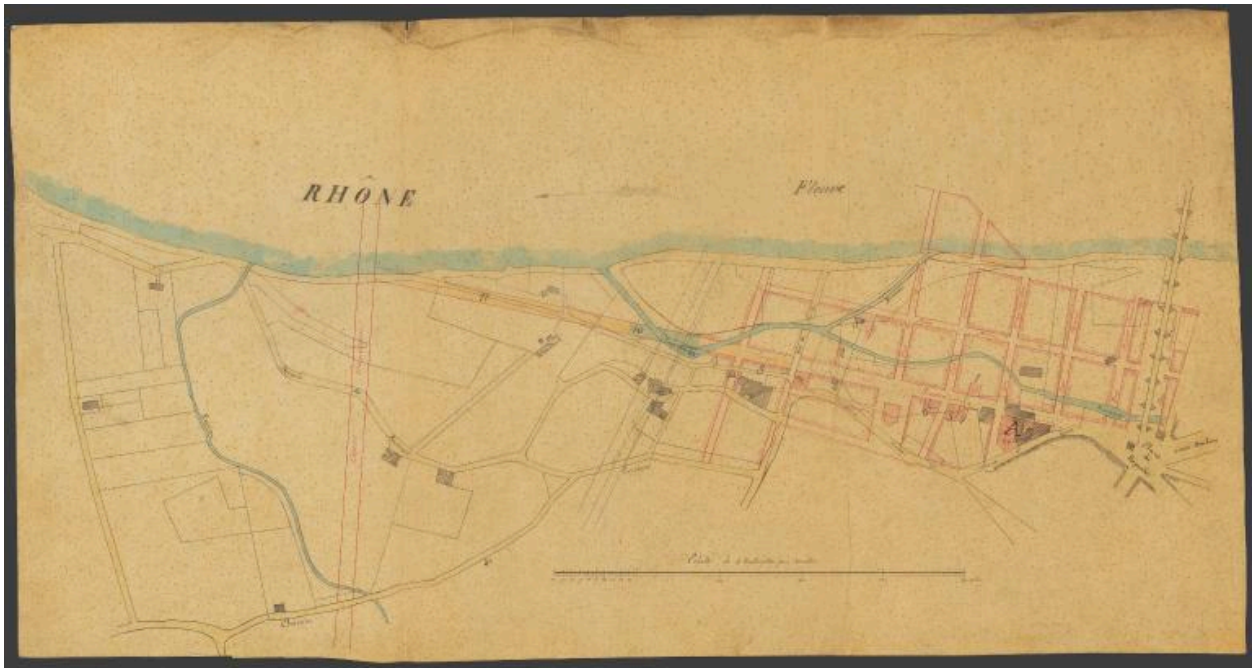

Plan de distribution du quartier Combalot avec le prolongement du cours Saint-André, vers 1857. (AC Lyon, 321 WP 179/1).

Référence du document reproduit :

- **[Plan de distribution du quartier Combalot avec le projet de prolongement du cours Saint-André] / [sn] : [sl]. [vers 1857]. (AC Lyon, 321 WP 179/1).**
  [Plan de distribution du quartier Combalot avec le projet de prolongement du cours Saint-André] / [sn] : [sl]. [vers 1857]. 1 : 250. 1 plan : encre, graphite. (AC Lyon, 321 WP 179/1).
  AC Lyon : 321 WP 179/1

IVR84_20196900854NUCAB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de la rue de Marseille, à la hauteur de l'église Saint-André, vers 1960 (Arch. mun. Lyon, 4 Fi 05543, carte postale éditée par Trolliet et fils).

IVR82_20126900802NUCB
Auteur du document reproduit : Trolliet et fils (éditeur)
© Archives municipales de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de la rue de Marseille au coeur du quartier Saint-André, avec les voies de tramway au premier plan

IVR84_20166901408NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du départ de la rue depuis la place Gabriel-Péri (ancienne place du Pont).

IVR82_20126902034NUCA
Auteur de l'illustration : Didier Gourbin
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de la partie terminale de la rue, à hauteur du pont de chemin de fer.

IVR82_20126902038NUCA
Auteur de l'illustration : Didier Gourbin
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de la rue depuis le sud, à hauteur du pont de chemin de fer, avec au fond la percée Moncey.

IVR82_20126902039NUCA
Auteur de l'illustration : Didier Gourbin
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plaque de la rue de Marseille, à l'angle sud-est du croisement avec la rue de Bonald.

IVR82_20136903025NUCA
Auteur de l'illustration : Catherine Guillot
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation